

Circulaire d'information

INFCIRC/889

23 novembre 2015

Distribution générale

Français

Original : russe

Communication du 30 octobre 2015 reçue de la mission permanente de l'Ouzbékistan auprès de l'Agence concernant la 59^e session ordinaire de la Conférence générale

1. Le Secrétariat a reçu de la mission permanente de l'Ouzbékistan auprès de l'Agence une communication datée du 30 octobre 2015.
2. La communication est reproduite ci-après pour information, conformément à la demande qui y est formulée.

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE D'OUBÉKISTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 122-1

La mission permanente de la République d'Ouzbékistan auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) présente ses compliments au Secrétariat de l'AIEA et aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Agence et a l'honneur de joindre à la présente la note verbale n° 106-1 datée du 19 septembre 2015 de la mission permanente et de les informer de ce qui suit.

Pour des raisons techniques, la note n° 106-1 du 19 septembre 2015 de la mission permanente, jointe à la présente, n'a pas pu être remise aux destinataires.

Par conséquent, la mission permanente demande que le contenu de cette note soit porté à l'attention des responsables de l'AIEA et des ministres des affaires étrangères des États Membres de l'Agence et que ceux-ci soient informés que la République d'Ouzbékistan réaffirme son soutien indéfectible au projet de résolution sur la capacité nucléaire israélienne, qui a fait l'objet d'un vote le 17 septembre 2015, lors de la 59^e session de la Conférence générale de l'AIEA.

La mission permanente de la République d'Ouzbékistan auprès de l'AIEA saisit cette occasion pour donner au Secrétariat de l'AIEA et aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Agence les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 30 octobre 2015

[Sceau]

Secrétariat de l'AIEA
et missions permanentes des États Membres
auprès de l'Agence
Vienne

MISSION PERMANENTE DE LA RÉPUBLIQUE D'OUBÉKISTAN
AUPRÈS DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES À VIENNE

N° 106-1

La mission permanente de la République d'Ouzbékistan auprès de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) présente ses compliments au Secrétariat de l'AIEA et aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Agence et a l'honneur de les informer de ce qui suit.

La République d'Ouzbékistan soutient les efforts déployés dans le monde en faveur du désarmement et de la non-prolifération et appuie l'élimination totale des armes nucléaires, les mesures efficaces et la prorogation indéfinie du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

L'Ouzbékistan est à l'initiative de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale et remercie l'AIEA et ses États Membres pour l'aide apportée à la réalisation de cette initiative.

La République d'Ouzbékistan est très favorable à la création de nouvelles zones dénucléarisées dans le monde, et avant tout au Moyen-Orient. Elle soutient de manière ininterrompue et depuis longtemps les efforts déployés pour créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Compte tenu de ce qui précède, la mission permanente tient à signaler que la délégation ouzbèke n'a pas été en mesure de participer au vote sur le projet de résolution sur la capacité nucléaire israélienne lors de la 59^e session de la Conférence générale de l'AIEA, qui a eu lieu le 17 septembre 2015 à Vienne, pour des raisons impérieuses liées à la participation de la délégation à un certain nombre d'autres manifestations et discussions au cours de cette session de la Conférence générale.

Afin d'éviter toute mauvaise interprétation de l'absence de la délégation de la République d'Ouzbékistan lors du vote sur la résolution, l'Ouzbékistan réaffirme son soutien indéfectible à ce document.

La mission permanente de la République d'Ouzbékistan auprès de l'AIEA saisit cette occasion pour donner au Secrétariat de l'AIEA et aux missions permanentes des États Membres auprès de l'Agence les assurances de sa très haute considération.

Vienne, le 19 septembre 2015

[Sceau]

Secrétariat de l'AIEA
et missions permanentes des États Membres
auprès de l'Agence
Vienne